



*Seul le texte prononcé fait foi  
Check against delivery*

---

Traité sur le commerce des armes  
**12<sup>ème</sup> Conférence des États parties**  
Genève, 24-28 août 2026

**Point 5 de l'ordre du jour : mise en œuvre effective du Traité (WGETI)**

---

Monsieur le Président,

La Suisse vous remercie pour le travail accompli à la tête du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité, ainsi que pour le rapport présenté à la Conférence.

Les discussions menées cette année sur le régime de contrôle national relatif au courtage et sur l'évaluation des risques couvrant les articles 6 et 7 ont pleinement illustré l'intérêt du programme de travail pluriannuel. Ma délégation a eu l'occasion de présenter les dispositions légales et la pratique suisses dans ces deux domaines. Les échanges ont permis de mieux comprendre les différentes approches nationales et les difficultés rencontrées dans leur application. La Suisse soutient leur poursuite, ainsi que l'appel adressé aux États parties afin qu'ils réglementent les activités de courtage relevant de leur juridiction, conformément à l'article 10.

Les travaux sur la coopération interinstitutionnelle ont également abouti à un résultat concret. Les éléments proposés offrent un cadre de référence utile aux États qui souhaitent mettre en place ou renforcer leur régime de contrôle national. La Suisse soutient leur intégration dans le Guide volontaire de base pour l'établissement d'un régime de contrôle national.

Nous appuyons également l'adoption des orientations supplémentaires proposées sur la mise en œuvre de l'article 7(4) et leur intégration dans le Guide volontaire pour la mise en œuvre des articles 6 et 7. Cette disposition doit être pleinement prise en compte dans l'évaluation globale des risques prévue par l'article 7.

S'agissant du rôle de l'industrie, la Suisse peut soutenir la poursuite des discussions. Il convient toutefois de rappeler que la responsabilité première de réglementer les transferts d'armes et de mettre en œuvre les obligations du Traité incombe aux États parties. Les acteurs industriels peuvent soutenir leurs efforts, mais ne sauraient s'y substituer. D'éventuelles orientations relatives à la diligence raisonnable devraient par ailleurs tenir compte des cadres internationaux existants.

Enfin, le nombre croissant de sujets examinés par le WGETI appelle une hiérarchisation claire. Les travaux sur les questions de mise en œuvre actuelles et émergentes devraient conserver une orientation technique et opérationnelle, en lien direct avec les dispositions du Traité. Avant d'envisager la création d'un groupe informel sur le champ d'application et les listes de contrôle nationales, il conviendra de démontrer que celui-ci apporterait davantage que les structures existantes. La même exigence de valeur ajoutée pratique doit s'appliquer aux sujets proposés dans le cadre du segment ad hoc.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Dans cette compréhension, la Suisse soutient les recommandations du rapport soumises à l'examen de la Conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.